



Fiche de traitement :
Conversations PCC métro
N° 10 - 3 – 30/09/2016

Organisme	Tisséo-EPIC	
Traitement	Conversations PCC métro	
Date de mise en œuvre	Juin 1993 pour ligne A, juin 2007 pour ligne B	
Finalité principale	Pouvoir réécouter tout appel entrant et sortant du PCC métro dans le but d'analyser des incidents ou pour servir dans une commission d'enquête	
Détail des finalités du traitement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réécoute de conversations téléphoniques et radio d'agent ou de prestataire ○ Réécoute d'appels clients (borne d'appel d'urgence, station et rame) ○ Réécoute des messages faits à la clientèle en station et dans les rames (information d'incident, évacuation de rame ou de station) ○ Réécoute de l'ambiance sonore d'une rame ou d'une station 	
Service chargé de la mise en œuvre	Service exploitation métro	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Responsable d'exploitation métro	
Catégories de personnes concernées par le traitement	Personnel d'exploitation et maintenance métro, personnel de la sûreté, personnel d'autres services pouvant être conduite à contacter le PCC Prestataire travaillant sur le métro Clients émettant un appel	
Données traitées	Catégorie	Détail des données traitées
	Agent par élément de reconnaissance	Nom, message vocal de la conversation
	Client ou prestataire si déclinaison identité	Nom, message vocal de la conversation
Destinataires	Catégorie	Données concernées
	Sur incident, conflit de personnes ou plainte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Responsable d'exploitation métro ○ Responsable du PCC ○ Responsable gestion opérationnelle terrain ○ Chefs de poste ○ Cadre d'astreinte 	Message vocal en fichier audio
Durée de conservation	6 mois maxi	
Mise à jour (date et objet)	05/08/2010, création 22/06/2011, définition de la durée de conservation 30/09/2016, ajustements	